



Covid-19 à l'école : Jean-Michel Blanquer justifie avoir dévoilé le nouveau protocole sanitaire tardivement « pour être au plus près de la réalité »

Interrogé sur la proposition des oppositions de fournir aux enseignants un masque FFP2, le ministre de l'éducation a déclaré qu'il « serait bien que les sujets polémiques aillent sur un autre terrain » que celui de la gestion de l'épidémie. Entre risques de contaminations au Covid, fermetures de classes et potentielle explosion du nombre d'enseignants malades, élèves, enseignants et directions ont repris le chemin de l'école lundi 3 janvier dans un climat d'incertitude – d'autant que le protocole sanitaire spécifique aux écoles avait été dévoilé seulement la veille, à 16 heures, dans un article payant du Parisien

« On est obligés d'être dans cette situation [de donner ces consignes la veille pour le lendemain] pour être au plus près de la réalité [sanitaire] a justifié le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, sur LCI. Et nous avons des processus [à suivre] », expliquant que les décisions avaient été prises en conseil de défense sanitaire lundi 27 décembre, mais avaient attendu l'aval du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) et du conseil scientifique en fin de semaine dernière.

Retrouvez le décriptage :

Article réservé à nos abonnés

La stratégie de Jean-Michel Blanquer à l'épreuve de la rentrée scolaire

Pas de FFP2 pour les enseignants

Sur le plan du nouveau protocole sanitaire, pas de grand changement à prévoir pour cette rentrée scolaire : le niveau 3 (sur 4) est maintenu dans les écoles élémentaires, tout comme le niveau 2 dans les collèges et lycées, afin de réduire le brassage entre les classes et les niveaux. En revanche, il n'y a plus de fermeture de classe dès que l'on atteint trois cas de Covid.

Deuxième évolution : le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a décidé le renforcement de la politique de contact tracing, qui soumettra les élèves à trois tests en quatre jours s'il y a un positif dans la classe. « Ce qui change, c'est que désormais, quand la famille fera le premier test, elle recevra en pharmacie deux autotests gratuits, pour que les élèves se testent à nouveau à la maison à J + 2 et à J + 4 », a fait savoir le ministre dans son entretien au Parisien. Un élève pourra revenir en classe à la suite de la présentation d'un résultat négatif, dès le premier test effectué.

Interrogé sur la proposition des oppositions – notamment des écologistes – de fournir aux enseignants un masque FFP2, plus protecteur pour son porteur que les masques chirurgicaux, M. Blanquer a dit sur LCI lundi qu'il « serait bien que les sujets polémiques aillent sur un autre terrain » que celui de la gestion de l'épidémie Et d'ajouter : « Les gestes barrières les plus fondamentaux, c'est se laver les mains, ouvrir les fenêtres. »

Plusieurs pays européens ont récemment décidé de passer de l'obligation du port du masque chirurgical au FFP2. En Italie, depuis le 25 décembre, ce type de masque est obligatoire dans tous les transports publics, cinémas, musées, théâtres et stades. En Grèce, tous les lieux publics l'imposeront dès le 3 janvier, comme c'est déjà le cas en Autriche. En Allemagne, certains Länder, comme la Bavière ou la Basse-Saxe, l'ont rendu obligatoire dans les transports ou les commerces.

Lire l'analyse des Décodeurs :

Article réservé à nos abonnés

Face au variant Omicron, faut-il généraliser le port des masques FFP2 ?

Assurer la « continuité du service public »

Interrogé sur les difficultés à l'école dans les semaines à venir, le ministre de l'éducation « ne nie pas que le mois de janvier peut être un peu tendu » dans les établissements scolaires. Durant les vacances scolaires, le conseil scientifique avait estimé à « au moins » un tiers les professeurs qui pourraient être touchés par le virus d'ici à la fin de janvier, soit en étant positifs au Covid-19, soit en étant cas contact.

Mais l'allègement des règles d'isolement à partir de ce lundi, annoncé la veille par le ministre de la santé dans un entretien au Journal du dimanche, devrait éviter les absences en cascade. Ainsi, pour les enseignants cas contacts,





« compte tenu de la doctrine qui s'applique désormais, ils font la rentrée s'ils sont vaccinés après avoir fait un test », a dit M. Blanquer.

Lire aussi

Article réservé à nos abonnés

Covid-19 : face au variant Omicron, l'exécutif allège les règles d'isolement

La crainte d'une désorganisation est en effet au cœur des préoccupations de l'exécutif. « Nous sommes en train de nous organiser pour qu'il y ait une continuité du service public », a ajouté le ministre de l'éducation, toujours sur LCI. Une réunion est prévue à Matignon à 16 heures lundi à ce sujet. Elle rassemblera une dizaine de ministres, dont M. Blanquer, le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, et les ministres de tutelle des secteurs-clés de l'énergie ou des transports.

Projet de loi devant l'Assemblée

Le mois de janvier va être « difficile à l'hôpital », a confirmé le ministre de la santé, Olivier Véran, lundi sur France Inter « Le risque encouru avec Omicron est un risque de saturation de nos hôpitaux, des lits d'hospitalisation conventionnels », a-t-il mis en garde. « Omicron est moins dangereux » et « provoque moins de détresse respiratoire aiguë, et les besoins de lits en réanimation sont moins importants qu'avec les variants précédents », mais il peut provoquer « des besoins en oxygène de trois, quatre jours, et donc on s'attend à un afflux de malades dans les lits d'hospitalisation conventionnelle », a expliqué le ministre. D'autant que d'autres pathologies, chroniques ou non, ont besoin d'être soignées. « La grippe a commencé, les gastro-entérites sont là », a ajouté M. Véran.

Pour « répondre à la reprise épidémique de manière efficace, graduée », selon les mots du ministre de la santé, les députés examineront lundi à partir de 15 heures du projet de loi du gouvernement « renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire ». Celui-ci prévoit notamment la transformation du passe sanitaire en passe vaccinal. Disposer d'un test négatif ne suffira plus pour avoir accès aux lieux conditionnés jusqu'à présent à la présentation du passe sanitaire – lieux de loisirs, restaurants et bars, aux foires ou aux transports publics interrégionaux – sauf pour les établissements et les services de santé.

Lire aussi

Article réservé à nos abonnés

Le projet de loi sur le passe vaccinal arrive à l'Assemblée sur fond de vague Omicron

Le Monde

L'espace des contributions est réservé aux abonnés.

Abonnez-vous pour accéder à cet espace d'échange et contribuer à la discussion.

S'abonner

Déjà abonné ? Se connecter

Contribuer

Partage

Partage désactivé

Partage désactivé

Partage désactivé

Envoyer par e-mail

Partage désactivé

Partage désactivé

Partage désactivé

Partage désactivé

